

aquereurs pour et au nom de la ville et communauté de Lyon :

« Savoir l'emplacement et les maisons qui composent l'Hôtel du Gouvernement dans lesquelles demeure comprise la maison acquise de dame Pernette Dufournel, veuve de messire Jean-Baptiste d'Inguibert, chevalier, seigneur de Pramiral, par ledit seigneur Maréchal de Villeroy, situées en cette ville rue Saint-Jean et place de la Baleine, ainsi que tout se contient, étend et comporte de toutes parts, tenans d'un côté à la rivière de Saône et de l'autre à la dite rue Saint-Jean, la place devant le dit hôtel entre deux, appartenant à mon dit seigneur, duc de Villeroy, en ladite qualité d'héritier bénéficiaire du dit défunt seigneur Maréchal de Villeroy son père, avec tous droits de propriété, toutes entrées, issues, jours, vues, passages, aisances, appartenances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, demeurant même compris aux présentes les décombres et matériaux provenant de la chute et éboulement arrivés de partie desdites maisons et emplacement.

« Pour par les dits sieurs Prévost des Marchands et Echevins posséder les biens et héritages sus vendus et en jouir en pleine propriété ainsi et de la même manière que les dits seigneurs, maréchal et duc de Villeroy et leurs auteurs en ont joui, pu et dû jouir, à commencer la jouissance des loyers et revenus du jour de saint Jean-Baptiste prochain, à la charge des cens et servis y imposés, frans et quittes des arrérages du passé jusqu'au dit jour de saint Jean-Baptiste.

« Cette vente faite moyennant la rente annuelle, perpétuelle, foncière et non rachetable de la somme de cinq mille livres et six mille livres d'étraines ou pot de vin, une fois payées, les quelles six mille livres le dit sieur